



Ct me rétracter avt la signature de vte d'appt

Par **francoise**, le **18/05/2008** à **11:31**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente le 28/02/08 avec une avance de 5400 € et je dois signer l'acte de vente le 23/05/08. Je reçois ce jour le projet accompagné du procès verbal du syndic en date du 13 septembre 2007 indiquant des travaux de ravalement de façades non votés et provisionnés. Travaux qui ne m'ont pas été révélés lors de la signature du compromis et chose à laquelle j'étais déjà méfiante. Je me suis même déplacée auprès du syndic qui m'a confirmé qu'aucun gros travaux étaient prévus.

A ce jour compte tenu de cet élément majeur je ne veux plus signer la vente.

Quel est mon recours pour me rétracter et quel motif juridique puis je invoquer pour éviter de perdre le moins possible d'argent ?

Merci de votre réponse.

Françoise.